

bats" de 1882, on constate que sir John Macdonald, répondant à M. DeCosmos, sur cette question de l'immigration chinoise, disait :

Les Chinois n'amènent pas de femmes dans la Colombie Anglaise, avec eux, et par conséquent, il n'est guère probable qu'ils deviennent des colons permanents.

Nous savons tous qu'ils n'amènent pas de femmes avec eux, et malgré tout, ils sont là et ils prennent la place des ouvriers de race blanche, et cela fait voir qu'un homme perspicace comme l'était sir John Macdonald, se trompe quelquefois dans ses conjectures. Voici ce qu'il ajoutait :

Chaque fois qu'une difficulté matérielle surgit, il est parfaitement du ressort de la législature de la faire disparaître, et cela par les moyens employés, après de longues années d'expérience, par les Etats-Unis et les colonies australiennes. Actuellement, tout ouvrier de race blanche peut trouver de l'ouvrage, à des prix raisonnables, dans la Colombie Anglaise.

C'est ce qui a été fait. A différentes reprises la législature provinciale a mis des dispositions anti-chinoises et anti-japonaises dans ses statuts, mais, comme nous le savons tous, le gouvernement fédéral a toujours opposé son veto. Pour bien faire voir qu'il n'avait pas confiance dans la main-d'œuvre chinoise, autrement que pour construire un chemin de fer et s'en débarrasser ensuite, sir John Macdonald, dans le même discours, disait :

Si la nécessité temporaire avait cessé d'exister et si le chemin de fer transcontinental était terminé, de manière à nous permettre d'envoyer des colons et des ouvriers européens dans la Colombie Anglaise, il serait parfaitement juste de contribuer, dans des limites raisonnables, à empêcher l'établissement dans ce pays des Monts, des Chinois ou des Japonais.

Bien que sir John Macdonald fut d'opinion qu'on dût les employer à la construction du chemin de fer parce qu'il n'y avait pas assez d'ouvriers blancs dans la Colombie Anglaise, il prétendait qu'après cette entreprise terminée, il ne fallait pas leur donner d'emploi permanent dans le pays, mais s'en débarrasser.

M. Rochester, un autre député, prit la parole sur la même question et dit :

J'ignore quelles sont les difficultés soulevées par la main-d'œuvre chinoise dans la Colombie Anglaise, mais je sais que la population d'Ontario serait heureuse d'avoir de la main-d'œuvre chinoise ou autre.

Cette opinion que M. Rochester émettait alors n'est pas partagée par la population d'Ontario d'aujourd'hui, s'il faut en juger par les nombreuses pétitions que les unions ouvrières et autres associations d'Ontario ont présentées au gouvernement et à cette Chambre, concernant l'immigration chinoise.

En 1878, l'honorable Alexander Mackenzie, parlant sur la résolution de M. Bunster, disait :

J'espère que l'honorable député ne s'attend pas à ce que cette résolution soit votée par la Chambre. Elle est sans précédent dans sa nature, comme sans précédent dans son esprit, et en contradiction avec les lois de tolérance qui offrent de l'emploi et un asile à tous ceux qui viennent dans ce pays, sans qu'il soit tenu compte du teint, des cheveux ou de quoi que ce soit.

Je ne prétends pas dire que nous ne devons pas offrir un asile aux malheureux, mais notre premier devoir est envers nous-mêmes et nos enfants. Et ce devoir nous ne le remplissons pas en permettant aux Chinois et aux Japonais de venir faire concurrence aux ouvriers canadiens. Il n'y a plus l'excuse de la main-d'œuvre à bon marché, puisque nous avons constaté tout dernièrement qu'on peut avoir de bons et honnêtes ouvriers canadiens pour 98 cents par jour, comme cantonniers. Je ne crois pas qu'on puisse désirer une main-d'œuvre à meilleur marché que celle-là.

On a prétendu aussi que les ouvriers ne peuvent pas être hostiles à l'immigration chinoise, puisqu'ils emploient les Chinois, eux-mêmes. Mais quand un homme a une entreprise à exécuter, si la main-d'œuvre est abondante et à bon marché, s'il peut avoir des ouvriers pour 75 cents ou \$1 par jour, il n'est que naturel que 99 sur 100 se prévalent de cet avantage, et partant la seule manière de rendre justice à nos propres ouvriers, c'est délogner du pays cette main-d'œuvre à bon marché.

Pour moi le Chinois est un cancer qui ronge les organes de l'ouvrier canadien, mais avec cette différence : la science médicale n'a pas encore trouvé de remède pour le cancer qui dévore les chairs tandis que le cancer chinois peut être enlevé si le gouvernement veut imposer sur l'immigration chinoise une taxe assez élevée pour la faire cesser.

Il n'y a pas que la Colombie Anglaise qui soit intéressée dans cette question, car aussi certainement que le soleil nous éclaire, l'immigration chinoise envahira tout le pays. Nous en voyons déjà l'avant garde à Toronto, à Montréal et dans les autres villes, où elle a établi ses buanderies et qu'on ne prétende pas que ces Chinois ne sont pas civilisés, car hier encore, j'en ai rencontré un à bicyclette sur la rue Rideau.

M. DAVIS : Alors, il avait dû acheter la bicyclette.

M. PRIOR : Il l'avait peut-être volé, pour ce que j'en sais. Je suis convaincu que si l'immigration chinoise et japonaise n'est pas enrayée d'une manière ou d'une autre, ces gens finiront par chasser les ouvriers canadiens. C'est pourquoi je signale au gouvernement l'urgence d'une législation restrictive, et tant que cela n'aura pas été fait le gouvernement peut être certain que